

# ASSEMBLÉE NATIONALE

14 novembre 2013

---

INTERDICTION DU CUMUL DE FONCTIONS EXÉCUTIVES LOCALES AVEC LE  
MANDAT DE DÉPUTÉ ET LIMITANT À UNE SEULE FONCTION EXÉCUTIVE LOCALE LE  
CUMUL AVEC LE MANDAT DE SÉNATEUR - (N° 1529)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

## AMENDEMENT

N° 56

présenté par  
M. Poisson et M. Guy Geoffroy

-----

### ARTICLE PREMIER

Supprimer l'alinéa 11.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence.